Le Département de la Seine-Maritime présente

# 1 NAISSANCE 1 ARBRE

PLAN CLIMAT 76

76 SEINE-MARITIME
- LE DÉPARTEMENT -

# 1 NAISSANCE 1 ARBRE

**Le Département propose de rembourser l'achat d'un arbre pour célébrer l'arrivée d'un enfant, au cours de sa première année.**

**Rendez-vous chez un pépiniériste de la Seine-Maritime pour choisir un arbre parmi 12 essences.**

## LA DÉMARCHE

1. **Demander au pépiniériste une facture avec le nom de l'arbre acheté**
2. **Remplir le formulaire sur www.seinemaritime.fr/1naissance1arbre**

**Fournir les pièces suivantes :**

- L'extrait d'acte de naissance de l'enfant ou une copie du livret de famille ou une copie du jugement d'adoption
- La pièce d'identité du demandeur
- Un justificatif de domicile en Seine-Maritime
- Un Relevé d'Identité Bancaire (RIB)
- La facture d'achat de l'arbre

Vous recevrez un virement vous remboursant le prix d'achat de l'arbre jusqu'à un maximum de 40€.

## CONSEILS DE PLANTATIONS

- La meilleure période pour planter un arbre ?
  **Entre fin novembre et fin mars.**
- Une astuce ?
  **Planter au moins à 2 mètres des habitations et des clôtures.**

76 SEINE-MARITIME LE DÉPARTEMENT

Conception et réalisation : Département de la Seine-Maritime / Direction de la Communication et de l'Information / 2025